

DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS (Rhône)

*

N° 01/2025

Le Conseil Municipal de la Commune de VAUX en BEAUJOLAIS, s'est réuni en séance ordinaire le sept janvier deux mille vingt-cinq, à vingt heures, à la mairie, sous la Présidence de son Maire, Monsieur Jean-Charles PERRIN.

Présents : Laurence Renoux, Jean-Claude Desbat, Marie-Claire Berrerd, Myriam Perrin, Sandrine Bessenay, Alain Arnaud, Geneviève Foley, Adrien Carret, Maryline Trichard, Damien Lamboley, Xavier Collonge, Mirabelle Rousset-Charensol, Ludovic Batteur

ARNAUD Alain a été élu secrétaire de séance.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Date de convocation de la réunion du Conseil Municipal : 2 janvier 2025

Objet : Conseil municipal des jeunes – modification de la durée du mandat

Par délibération 21-2022 du 4 octobre 2022, le conseil municipal a approuvé la création d'un conseil municipal des jeunes.

Les membres du conseil municipal des jeunes ont été élus le 28 janvier 2023 pour une durée de deux ans soit jusqu'au 28 janvier 2025.

Suite à la réunion plénière du 4 octobre 2024 et afin de finaliser les projets en cours, il a été proposé de prolonger la durée du mandat d'une année.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la prolongation de la durée du mandat du conseil municipal des jeunes d'une année supplémentaire soit trois années au lieu de deux années pour cette mandature.

PERRIN Jean-Charles,
Maire



ARNAUD Alain
Secrétaire de séance

Date de télétransmission en préfecture : 09/01/2025 Date de publication sur le site Internet : 09/01/2025
--